

Conseiller en insertion professionnelle



Nom de la certification : TP - Conseiller en insertion professionnelle

Nom du certificateur : Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

Code de la fiche : RNCP37274

Date d'échéance : 23/03/2028

Date du JO/BO : 01/12/2022

Nature de l'action : Formation certifiante

Niveau de certification : Niveau 5 (Bac +2)

Code ROME : K1801 - Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

Formacodes : 44569 : Conseil insertion professionnelle, 33091 : Gestion prévisionnelle emplois compétence

Code(s) NSF : 332t : Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

Les équivalences et passerelles : Le certificateur n'a identifié aucune équivalence et passerelle.

Les suites de parcours et débouchés :

Secteurs d'activités :

- Secteur public et missions de service public : Pôle emploi, collectivités, Missions Locales, Cap Emploi, Maisons de l'emploi.
- Économie sociale et solidaire : Associations d'insertion, chantiers d'insertion, ETTI, entreprises adaptées.
- Secteur privé : Organismes de formation, cabinets RH, agences d'interim.

- Social et médico-social : CHRS, foyers sociaux, CADA, ESAT.

Emplois accessibles : Conseiller en insertion, conseiller emploi formation, chargé d'accompagnement ou de relation entreprise, accompagnateur socioprofessionnel, conseiller en évolution professionnelle, chargé de projet en insertion, formateur spécialisé.

Possibilités d'évolution : Les titulaires peuvent accéder directement à l'emploi. Des poursuites de parcours sont envisageables vers des blocs complémentaires de niveau 5 ou vers une certification de niveau 6, comme la Licence Professionnelle Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle.

Le taux d'insertion : En 2021, 2303 candidats ont validé leur parcours. Parmi eux, 39 candidats ont obtenu leur certification grâce à un accompagnement par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Six mois après l'obtention du diplôme, 88 % des certifiés ont réussi à intégrer le marché du travail. Parmi eux, 85 % exercent dans le métier visé par la certification. Deux ans après leur certification, ce taux d'insertion dans le métier visé atteint 72 %.

Source : France Compétence

- Formation accessible en VAE
- Formation accessible en alternance

Organisation de la formation

Durée de la formation

7 mois de formation soit au total 785 heures composé de :

- 400 heures en centre de formation (12 semaines)
- 385 heures de stage (11 semaines)
- Durée hebdomadaire : 35 heures

Horaires pour le présentiel : Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes.

Modalités pédagogiques

Trois modalités de formation sont proposées afin de s'adapter aux contraintes et préférences des apprenants :

Formation à distance :

Formation 100 % en ligne avec une plateforme e-learning accessible 24h/24 et 7j/7. Un accompagnement individualisé hebdomadaire est assuré par un formateur référent, avec un suivi personnalisé de l'évolution de chaque apprenant. **Entrée possible à tout moment de l'année.**

Formation en présentiel :

Cours dispensés en salle au centre SYNOPTENCE, situé au 3 boulevard de l'Europe, 68100 Mulhouse.

Le nombre de participants est limité à 12 apprenants par session. Les dates sont définies selon le calendrier annuel.

Formation hybride :

Ce format alterne des cours en présentiel et en distanciel. Un planning est communiqué en début de formation, précisant les journées en centre et les temps de formation à distance.

Pour connaître les prochaines dates en présentiel :
www.snt-formation-synoptence.com

Profils des apprenants

- Futurs professionnels souhaitant exercer dans des structures telles que : France Travail, Mission Locale, SIAE, organismes de formation, APEC, maisons de l'emploi, MCEF, CBE, services RH.
- Salariés en reconversion professionnelle.
- Indépendants et auto-entrepreneurs désireux d'acquérir une expertise en insertion professionnelle.

Prérequis

- Communication orale et écrite en français : expression orale, compréhension orale et rédaction de textes
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint)

Modalités d'accès à la formation

L'accès à la formation suit un processus structuré en plusieurs étapes :

1. Envoi du CV et d'une lettre de motivation à : contact@synoptence.com.
2. Participation à une réunion d'information (en présentiel ou visioconférence).
3. Réalisation d'un test de positionnement écrit, évaluant les compétences de base attendues.
4. Entretien individuel pour analyser la motivation, valider l'adéquation entre le projet et la formation, et proposer un parcours personnalisé.

Délai d'accès : Un délai minimum de 15 jours ouvrés est prévu entre la demande d'inscription et le début de la session. L'intégration dépend également du calendrier des séances et du nombre de places disponibles.

Objectifs pédagogiques

À travers les quatre blocs de compétences du titre professionnel, les participants apprendront à :

- Accueillir et analyser la demande d'un bénéficiaire pour établir un diagnostic partagé.
- Construire et conduire un parcours d'insertion en mobilisant les ressources adaptées.
- Accompagner la mise en œuvre des démarches individuelles et collectives.
- Collaborer avec les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle.
- Concevoir et animer des ateliers collectifs favorisant l'autonomie et l'accès à l'emploi.
- Identifier les besoins des employeurs et proposer des candidatures ciblées.
- Informer et conseiller les employeurs sur les dispositifs de recrutement et d'intégration.
- Rédiger des écrits professionnels adaptés au suivi des parcours et aux échanges partenariaux.
- Utiliser les outils numériques pour le suivi, la communication et la gestion des parcours.
- Intégrer les principes de développement durable et d'inclusion dans ses pratiques professionnelles.

Contenu de la formation

Période d'intégration (35h) : Présentation du métier, des outils, du référentiel et des modalités d'accompagnement. Sensibilisation au développement durable.

Module 1 : Accueillir et poser les bases d'un diagnostic partagé (120 h)

- Informer une personne ou un groupe des ressources en matière d'insertion et des services dématérialisés
- Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé
- Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte
- Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies
- Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique

Module 2 : Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle (175 h)

- Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle
- Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel
- Accompagner la réalisation des projets professionnels

- Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics
- Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion
- Analyser sa pratique professionnelle

Module 3 : Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle (70 h)

- Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle
- Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement
- Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel
- Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable et inclusive

Module transversal : Techniques de recherche d'emploi (TRE) : CV, lettre de motivation, entretien d'embauche, posture professionnelle

Clôture : Préparation à l'examen, entraînement oral, dossier professionnel

Équipe pédagogique

L'équipe est constituée de deux pôles complémentaires :

Formateurs et responsables pédagogiques :

Chaque intervenant est spécialiste de son domaine et possède une solide expérience professionnelle dans le secteur concerné. Tous sont formés à la pédagogie des adultes, aux modalités multimodales (présentiel, distanciel, hybride) et à l'individualisation des parcours. Il accompagne à la recherche de stage.

Référente administrative : Madame Assia ANNAB assure le suivi administratif de la formation. Elle est chargée des inscriptions, du lien avec les entreprises d'accueil pour les stages, de l'organisation des sessions d'examen, du traitement des conventions et de l'accompagnement logistique des candidats.

Techniques pédagogiques

- Plateforme e-learning disponible 24h/24 pour les cours, exercices, mémos, vidéos, et ressources complémentaires.
- Salle de formation équipée : ordinateurs, imprimante, vidéoprojecteur, tableau numérique.
- Documents fournis pour chaque module : contenu détaillé, mémo récapitulatif, références bibliographiques, veille sectorielle.
- Accès à une newsletter pédagogique mensuelle pour enrichir la culture professionnelle des apprenants.

Équipements nécessaires : Les apprenants doivent disposer d'un ordinateur ou une tablette, compatible avec les outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint).

Méthodes pédagogiques

- Méthodes actives et participatives (études de cas, travaux de groupe, ateliers pratiques)
- Mises en situation professionnelles et jeux de rôles
- Pédagogie différenciée : classes inversées, individualisation, remédiation.
- Utilisation d'outils numériques interactifs : quiz, supports dynamiques (Genially, Wooclap, Kahoot...).

Stage en entreprise

Le stage en entreprise est une partie intégrante du parcours de formation. Il permet aux apprenants de mettre en pratique les compétences acquises en centre de formation, de produire les éléments attendus pour l'examen (dossier professionnel, dossier technique, etc.) et de s'immerger dans le métier visé.

Selon le titre professionnel préparé, la période de stage peut être obligatoire ou facultative. Lorsqu'elle est obligatoire, elle conditionne la présentation à l'examen final. À ce titre, SYNOPTENCE recommande fortement la réalisation d'un stage dans tous les parcours certifiants, même lorsqu'il n'est pas imposé réglementairement.

Organisation du stage :

Formule en présentiel : les périodes de stage sont planifiées dans le calendrier de formation et communiquées à l'entrée en formation.

Formule en distanciel : le stage peut être réalisé à la période choisie par le stagiaire, dans la limite des échéances de dépôt des dossiers d'examen.

SYNOPTENCE fournit une convention de stage tripartite sur demande, précisant les missions à réaliser, les objectifs pédagogiques, et les conditions de mise en œuvre dans l'entreprise d'accueil.

Dispositif de suivi de la formation

- Évaluation diagnostique en début de formation pour adapter le parcours.
- Évaluations formatives régulières (QCM, exercices, projets, activités en groupe).
- Évaluations en cours de formation (ECF) organisées selon le référentiel du titre visé.
- Suivi de la présence : feuilles d'émargement (présentiel), suivi des connexions (distanciel), feuilles spécifiques pour les stages.
- Suivi administratif : preuve d'inscription sur CERES, convocation à l'examen, certificat de réalisation en fin de parcours.
- Compte rendu de stage rédigé avec l'entreprise pour valider l'acquisition des compétences en situation réelle.
- Questionnaires d'évaluation à chaud à la fin du parcours et questionnaires de suivi à 6 mois pour mesurer l'impact de la formation (insertion professionnelle, retour d'expérience)

Assistance technique et pédagogique (Modalité pédagogique : distanciel & hybride)

Les candidats en formation à distance bénéficient, dès le démarrage, d'une session d'introduction à l'environnement numérique . Cette session permet une prise en main guidée de la plateforme de formation et des outils pédagogiques, avec des explications claires, quel que soit le niveau de maîtrise informatique du candidat.

Tout au long de la formation, chaque candidat dispose d'une assistance technique et pédagogique individualisée , quel que soit le format choisi (distanciel, hybride, synchrone ou asynchrone) et les modalités d'apprentissage.

Assistance pédagogique : Des temps d'échange personnalisés sont organisés avec le référent pédagogique pour répondre aux besoins spécifiques du candidat. Ces échanges peuvent porter sur : la compréhension du référentiel de certification , l'analyse des compétences attendues, la méthodologie pédagogique, l'exploitation des ressources mises à disposition, la mise en valeur des acquis et des expériences dans le cadre des activités d'apprentissage ou des projets évalués.

Technique d'assistance : L'accompagnement technique permet de : faciliter l'utilisation des outils numériques de la plateforme (visioconférence, dépôt de devoirs, navigation entre les modules), gérer les accès aux supports de cours et activités en ligne, résoudre les problèmes liés aux documents partagés ou aux outils bureautiques utilisés. Une attention spécifique est à la portée des personnes ayant des difficultés d'utilisation des outils numériques, avec des supports et des démonstrations adaptés.

Référente technique et pédagogique : Mme ANNAB Assia est l'interlocutrice référente pour toutes les questions techniques et pédagogiques. Elle est joignable : par téléphone au 06 23 63 05 65 , ou par e-mail à contact@synoptence.com , du lundi au vendredi , de 9h à 17h, avec un délai de réponse garanti sous 24 heures ouvrées .

Suivi individualisé et points d'étape : Un suivi personnalisé régulier est mis en place tout au long du parcours. Des points d'étape sont inscrits au planning pédagogique afin de : suivre la progression du candidat, identifier d'éventuelles difficultés, adapter les contenus, les supports ou le rythme de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations formatives (QCM, productions, simulations)
- Évaluations en cours de formation (ECF)
- Dossier professionnel et dossier technique
- Examen blanc

Modalités de passage de l'examen

L'examen final a lieu en fin de formation, dans les locaux de SYNOPTENCE situés au 3 boulevard de l'Europe à Mulhouse, quel que soit le format de formation suivi (présentiel, distanciel ou hybride). Tous les candidats reçoivent une convocation officielle au moins un mois avant la session, précisant les modalités, le lieu, l'horaire, le matériel à apporter et les consignes.

Seuls les candidats ayant validé l'intégralité du parcours et remis les dossiers obligatoires (dossier professionnel, dossier technique...) sont autorisés à se présenter.

Le candidat sera évalué selon les modalités suivantes :

- Mise en situation professionnelle : 00 h 45 min

Lors de la session, avant la mise en situation, le candidat tire au sort sans en prendre connaissance la fiche qui sera le support du scénario de cette épreuve. Cette fiche est remise au comédien qui tient le rôle de la personne accueillie.

Le jury communique au candidat les informations sur le type de structure dans lequel se tient l'entretien.

Pendant 15 mn, le candidat s'isole pour se préparer.

La mise en situation d'une durée de 30 minutes s'effectue dans une salle permettant la conduite de l'entretien et l'observation par le jury placé en retrait.

- Entretien technique : 00 h 40 min

Cette épreuve se déroule obligatoirement après la mise en situation en trois temps.

1. Après la mise en situation, le candidat dispose de 20 minutes pour réaliser par écrit la synthèse de l'entretien d'accueil et pour analyser sa pratique. Au terme de sa préparation, le candidat remet sa synthèse de l'entretien au jury.
2. Le candidat présente oralement son analyse de pratique.
3. Puis le jury questionne le candidat à partir de la mise en situation et de son écrit.

- Questionnement à partir de production(s) : 01 h 00 min

Le questionnement est réalisé avant ou après la mise en situation professionnelle et l'entretien technique. Il s'appuie sur la production réalisée en amont de la session et se déroule en deux parties :

1. Présentation orale par le candidat (durée totale : 20 minutes). Le candidat donne des éléments de contexte et expose l'analyse de sa pratique d'accompagnement individuel et collectif et l'analyse de la mise en œuvre de l'offre de services auprès des employeurs.
2. Questionnement par le jury à partir de la présentation écrite et orale du candidat (40 minutes).

- Entretien final : 00 h 30 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 55 min

Modalité de certification par bloc de compétence : Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre page dédiée aux examens des titres professionnels.

Prix de la formation et modalités de financement

Prix :

Distanciel : 3 999 €

Présentiel : 4 999 €

(Tarifs de base susceptibles d'ajustement en fonction du positionnement initial du candidat)

Financements mobilisables : SYNOPTENCE vous accompagne dans l'identification du financement le plus adapté à votre situation. Plusieurs dispositifs sont possibles :

- OPCO (Opérateurs de compétences) : Pour les salariés, les OPCO financent la formation dans le cadre du plan de développement des compétences, de la reconversion ou de l'alternance.
- PTP (Projet de Transition Professionnelle) : Permet aux salariés en reconversion de suivre une formation certifiante tout en conservant une rémunération.
- France Travail (ex-Pôle emploi) : Plusieurs dispositifs sont possibles : Aide Individuelle à la Formation (AIF), Actions de Formation Conventionnées (AFC), aides régionales... Un devis détaillé est transmis via la plateforme KAIROS.
- Contrat de professionnalisation : Formation en alternance avec une entreprise d'accueil. La formation est prise en charge par l'OPCO de l'employeur. Le candidat perçoit une rémunération durant la formation.
- Financement personnel : Pour les candidats qui souhaitent autofinancer leur formation, des facilités de paiement sans frais sont proposées : échelonnement sur plusieurs mensualités à définir ensemble.
- CPF (Compte Personnel de Formation) : Formation éligible au CPF. Chaque candidat peut consulter ses droits disponibles sur www.moncompteformation.gouv.fr et s'inscrire directement via la plateforme. SYNOPTENCE peut vous accompagner dans le montage de votre dossier CPF et vous proposer un accompagnement complémentaire si besoin.

Informations et contact :

06 23 63 05 65

contact@synoptence.com

3 boulevard de l'Europe,

68100 Mulhouse.

Accessibilité

L'organisme SYNOPTENCE répond à ce jour aux normes d'accessibilité en vigueur. Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les aménagements à prévoir. Des aménagements d'examen sont également possibles pour garantir l'égalité des chances et l'accessibilité à la certification pour tous. Voir notre page sur l'accessibilité en formation.

Contact référent handicap :

ANNAB Assia - 0623630565 - contact@synoptence.com (délai de réponse : 48h)